

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP HAUTE-MARNE
CS 42064 52903 CHAUMONT CEDEX 9
52903 CHAUMONT CEDEX 9

Vos références

Numéro fiscal : 47 01 907 552 328
Référence de l'avis : 22 52 4107153 74
Contrat de prélèvement : P352006395731
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P352006395731

Numéro de propriétaire : 448 +03332 A

Département d'imposition : 52
HAUTE-MARNE


Commune d'imposition : 448
SAINT-DIZIER


Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.


Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 52041

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP HAUTE-MARNE
CS 42064 52903 CHAUMONT CEDEX 9
52903 CHAUMONT CEDEX 9
Tél : 03 25 30 21 05

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF DE HAUTE-MARNE
CELLULE FON DEPARTEMENTALE
89 RUE VICTOIRE DE LA MARNE
BOITE POSTALE 42064
52903 CHAUMONT CEDEX
Tél : 03 25 30 23 51

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

3 426,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2022, directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2022.

Compte bancaire : FR76 1470 7017 090X XXXX XXX7 415
Identifiant de la banque : CCBPFRPPMTZ
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vous n'avez rien à envoyer.

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers", disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBCC7P	PROPRIETAIRE	SARL MANUFACTURE DES PIANOS DE FRANCE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	48,04 %	%	2,05 %	0,0448 %	11,00 %	%	
	Taux 2022	48,04 %	%	3,05 %	0,0654 %	10,30 %	0,449 %	
	Adresse	2 RUE CHARLES LUCOT						
	Base	6432		6432	6432		6432	
	Cotisation	3090		196	4		29	3319
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2021	2986		127	3		-		
Cotisation 2022	3090		196	4		29	3319	
Variation	+3,48 %	%	+54,33 %	+33,33 %	%	- %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	31,53 %	%	4,77%	28,91%	0,0454%	6,97%	%	
	Taux 2022	31,53 %	%	4,77%	28,91%	0,0596%	6,74%	0,459%	
	Bases terres non agricoles	8		8	8	8	8	8	
	Bases terres agricoles	4		4			5	4	
	Cotisation 2021	4		1	2		1		
	Cotisation 2022	4		1	2	0	1	0	8
	Variation	0 %	%	0%	0 %	%	0 %	%	

Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État						Droit proportionnel :	
Base collectivité						Droit fixe :	

<p>En fin d'année 2022, de nouveaux services en ligne seront accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devrez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 478852759. La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €.</p>	<p>Frais de gestion de la fiscalité directe locale</p> <p>Dégrevement Habitation principale</p> <p>Dégrevement JA État</p> <p>Dégrevement JA Collectivité</p>	<p>99</p>
<p>Références administratives : 520 50 024 041 448 448 F R</p>	<p>Montant de votre impôt</p>	<p>3426</p>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explication de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgifp.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.